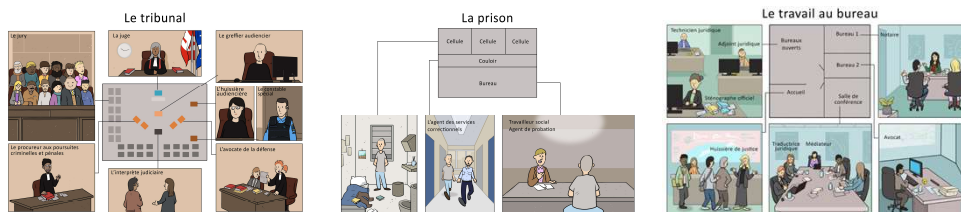




**Découvre les
métiers de la loi**

Un « métier de la loi », qu'est-ce que c'est?

- La loi est partout dans nos quotidiens. Plusieurs situations ordinaires ont une facette juridique, même si ce n'est pas toujours évident pour nous. Par exemple :



NOTES À L'ENSEIGNANT

La présentation PowerPoint que nous mettons ici à votre disposition a été mise à jour en **septembre 2021**. Vous trouverez beaucoup d'informations supplémentaires dans les notes des diapositives.

Les images de cette diapositive sont pensées pour refléter certains types de situations ou activités :

- Droit criminel
- Contrats, notariat, divorce, etc.
- La Cour
- Le Code de la sécurité routière
- Consommer des biens et services.

Lors de cette activité, les élèves en apprendront beaucoup sur plusieurs métiers en lien avec la loi. Nous avons séparé les métiers en différentes catégories, en gardant en tête le lieu de travail :

- Le tribunal
- La prison
- Le bureau

Les lois...	
Qui sont ceux qui les créent?	Qui sont ceux qui les font respecter?
Députés et députées	Policiers et policières

[Suite](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Si un élève donne la bonne réponse, cliquez sur la diapositive pour faire apparaître le mot au bon endroit.

Réponses : les députés créent les lois et les policiers sont ceux qui les font respecter.

Chacun de ces deux métiers est expliqué plus en détail sur les deux prochaines diapositives.

Il ou elle crée les lois...

Le député, la députée



Il ou elle est élu pour représenter les citoyens et citoyennes de sa circonscription. Ses tâches sont nombreuses, il ou elle doit :

- voter pour ou contre les projets de loi proposés. C'est ce vote qui déterminera si le projet de loi devient une loi ou non.
- travailler dans sa circonscription, lorsqu'il ou elle n'est pas à l'Assemblée nationale ou au Parlement.
- rencontrer des citoyens et citoyennes pour écouter leurs demandes.
- s'assurer que sa communauté est bien desservie (emplois, éducation, programmes publics, etc.).

[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Formation :

Au Québec, toute personne peut se présenter pour être député à condition de remplir les exigences suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne.
- privé de ses droits électoraux.
- Avoir au moins 18 ans (au jour de l'élection).
- Pour être député provincial, avoir son domicile principal au Québec depuis au moins six mois.
- Ne pas être sous curatelle ou

Le dernier de ces points est sans doute celui qui risque de susciter le plus de questions.



NOTES À L'ENSEIGNANT

Formation

- Pour devenir policier au Québec, une personne doit généralement obtenir un **diplôme d'études collégiales en techniques policières**, puis réussir le **programme de l'École nationale de police du Québec**.
- Il est aussi possible de devenir policier avec un **diplôme universitaire ou technique dans un autre domaine d'étude** (par exemple : criminologie ou informatique). Le candidat doit d'abord **être embauché par un service de police**. Il doit ensuite obtenir une **attestation d'études collégiales (AEC)** et suivre le **programme de l'École nationale de police**.
- Pour devenir policier au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut détenir un **diplôme d'études secondaires** et **être sélectionné pour une formation de six mois à l'École de la GRC** à Regina, en Saskatchewan. **L'aspirant policier doit être prêt à travailler partout au Canada.**

Principales tâches

Les policiers effectuent une grande variété de tâches (*par exemple : patrouilleur, agent communautaire, instructeur de tir, maître-chien, formateur, agent de bureau, enquêteur, etc.*)

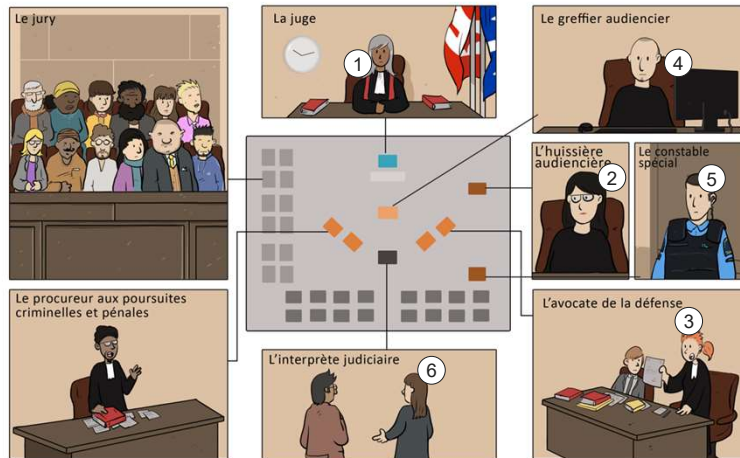
Plusieurs policiers amorcent leur carrière comme patrouilleur. Les **patrouilleurs** sont chargés de :

- **Répondre aux urgences.**
- **Donner des contraventions** (« ticket ») et **arrêter des suspects.**
- **Rédiger des rapports.** Ils doivent le faire chaque fois qu'ils donnent une contravention ou qu'ils arrêtent quelqu'un. En effet, il faut que le policier puisse justifier ses actions devant un tribunal.

Les **enquêteurs**, quant à eux, doivent amasser les preuves nécessaires pour trouver les coupables d'un crime. Ils doivent :

- **Interroger** les témoins et les suspects, au poste de police ou ailleurs.
- **Examiner** les scènes de crime ou d'accident.
- **Construire** le dossier d'enquête qui sera présenté au tribunal.

Une partie très importante de l'administration de la justice... **le procès!**



Suite

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur un chiffre pour vous rendre directement à la diapositive présentant le métier illustré. Quand vous avez terminé de voir chaque métier, cliquez sur le bouton « Suite ».

Le juge, la juge



Il ou elle préside les procès civils et criminels et décide qui « remporte » le procès. Il ou elle doit notamment :

- Gérer le déroulement du procès et de son échéancier,
- Diriger le procès en s'assurant que les règles sont respectées,
- Écouter les témoignages, tant des témoins que des experts et expertes, et les arguments des avocats et avocates,
- Analyser la preuve – c'est-à-dire les informations qui lui sont présentées lors du procès,
- Décider en rendant un jugement qui explique comment il ou elle est arrivé.e à cette conclusion.

Retour

NOTES À L'ENSEIGNANT

Le juge préside les procès civils et criminels.

Durant le procès, il s'assure que les règles de procédure sont respectées. **Après le procès**, il a la tâche délicate de trancher le débat et de rendre une décision juste et conforme à la loi. Il doit baser sa décision sur les faits présentés durant le procès.

Le travail du juge implique de longues heures de lecture et de rédaction. Un juge partage son temps entre son bureau et la salle d'audience.

Formation

Il n'existe pas d'« école de juges » au Canada. Mais tous les juges sont avocats.

Les juges **sont choisis parmi les avocats** qui sont membres du Barreau du Québec **depuis au moins 10 ans**.

C'est le gouvernement provincial ou fédéral, selon le tribunal, qui a le pouvoir

de les nommer.

Les avocats choisis ont souvent passé une grande partie de leur carrière à plaider devant les tribunaux. Mais ce n'est pas obligatoire.

Le dossier des candidats est scruté à la loupe : ils doivent posséder de grandes aptitudes juridiques et **avoir un parcours professionnel et personnel sans tache.**

Salaire

Leur **salaire est public et fixé par la loi.** Il est fixe, peu importe le nombre d'heures travaillées.

Le **revenu varie selon le tribunal** où travaille le juge. Par exemple, un juge de la Cour municipale ne gagne pas le même salaire qu'un juge de la Cour suprême du Canada. Toutefois, la majorité des juges gagnent **plus de 200 000 \$ par année.**

L'huissier-audiencier ou l'huissière-audiencière

Il ou elle assure le bon déroulement du procès ou de l'audience. Il ou elle doit :

- vérifier que tout est en place pour que le procès se déroule correctement,
- escorter le juge de son bureau jusqu'à la salle d'audience,
- s'assurer que toutes les personnes présentes dans la salle se comportent correctement,
- accompagner les témoins et assister le juge,
- faire des photocopies ou toutes autres tâches de ce genre.



[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

L'huissier-audiencier occupe un rôle discret, mais essentiel.

Il se charge principalement de :

- **Préparer** puis **ouvrir** les salles d'audience,
- **Accompagner et assister le juge** lors de ses déplacements,
- **Accueillir et accompagner** les témoins pendant l'audience,
- **Faire respecter les règles de conduite** dans la salle d'audience,
- **Assister** le juge pendant l'audience (travaux de photocopie, par exemple).

Formation

Il n'existe **pas de programme de formation** spécifique permettant de devenir huissier-audiencier.

Pour le recrutement, le ministère de la Justice du Québec demande **un certificat d'études secondaires** équivalant à une troisième année du secondaire. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par

deux années d'expérience de travail.

Le recrutement s'effectue par **une sélection des personnes inscrites à la banque de candidatures** du ministère.

Conditions et milieu de travail

Le travail de l'huissier-audiencier est occasionnel et sur appel. Les horaires varient donc d'une semaine à l'autre selon les besoins des tribunaux.

Le greffier-audiencier, la greffière-audiencière

Il ou elle gère l'aspect administratif du procès. Il ou elle doit notamment :

- Préparer et mettre en ordre le dossier créé pour le procès,
- Rédiger le procès-verbal, c'est-à-dire le document où est noté tout ce qui se passe durant le procès,
- Assermenter les témoins, ce qui signifie leur faire promettre de dire la vérité,
- S'assurer que les avocats et avocates et les témoins sont présents au début du procès,
- Planifier les dates d'audiences avec les avocats et avocates, selon leurs disponibilités.



[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Le greffier-audiencier travaille dans l'action. Il doit donc **être très attentif** à ce qui se passe autour de lui. Comme il rédige beaucoup, on attend de lui **d'excellentes aptitudes en communication**. Il a le **souci du détail** et le sens de l'organisation.

Le greffier-audiencier travaille sur appel, selon les besoins des tribunaux. Son horaire de travail varie d'une semaine à l'autre.

Formation

Aucune formation spécifique n'est requise pour pratiquer le métier de greffier-audiencier.

Toutefois, les employeurs exigent souvent que les candidats aient **un diplôme d'études collégiales en techniques juridiques** ou **trois années d'expérience comme adjoint juridique**.

Pour travailler dans le district judiciaire de Montréal, **une bonne connaissance de l'anglais** est un atout puisque les procès peuvent se dérouler en anglais.



NOTES À L'ENSEIGNANT

Les avocats ont des **rôles diversifiés** en fonction de leur milieu de travail (pratique privée, publique ou semi-publique, en entreprise ou dans un OSBL) et des domaines de droit (droit criminel, propriété intellectuelle, droit du travail, droit commercial, etc.).

Beaucoup d'avocats doivent **représenter leurs clients**, agir comme **conseiller juridique** et comme **médiateur**.

En tant qu'**officier de justice**, l'avocat doit agir dans l'intérêt de la justice et se conduire avec honneur, dignité et intégrité.

Formation

Pour devenir avocat au Québec, il faut tout d'abord **obtenir un baccalauréat dans une faculté de droit**.

Après le baccalauréat, le candidat doit passer **les examens de l'École du Barreau du Québec**, qui évalue les connaissances de tous les futurs avocats qui exerceront au Québec.

Enfin, il effectuera **un stage professionnel de six mois** avant de devenir officiellement avocat. Il peut alors représenter des clients et donner des conseils juridiques.

Les avocats doivent continuer à se former tout au long de leur carrière, en suivant **un programme de formation continue** de 30 heures tous les deux ans.

Conditions et milieu de travail

« Le droit mène à tout! » On trouve des avocats un peu partout : dans des entreprises, au gouvernement, dans des petits cabinets, dans de grands cabinets internationaux et au sein de certains organismes à but non lucratif. Certains travaillent à leur compte.

Le revenu varie beaucoup d'un avocat à l'autre! Près de 80 % des avocats gagnent entre 30 000 \$ et 200 000 \$ par année, selon leur champ de pratique, leur ancienneté, le nombre d'heures de travail, le lieu de travail, etc.

Le constable spécial, la constable spéciale



Il ou elle travaille dans les palais de justice et les édifices gouvernementaux, où il ou elle doit maintenir la paix, l'ordre et la sécurité, en plus de :

- participer à des activités de prévention, de contrôle, de surveillance, d'escorte, de garde et d'enquête,
- faire des arrestations, des confiscations d'objets dangereux et des expulsions,
- assurer la garde des contrevenants jusqu'à leur prise en charge par les services sociaux ou par les services correctionnels,
- agir comme premier répondant en prodiguant les soins aux personnes en difficulté.

[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Le constable spécial maintient **la paix, l'ordre et la sécurité** dans les palais de justice et les édifices gouvernementaux.

Pour ce faire, il ou elle doit parfois :

- confisquer des objets dangereux,
- arrêter ou expulser des gens.
- participer à des activités de prévention, de surveillance, de garde et d'enquête.

Formation

Pour devenir un constable spécial, il faut tout obtenir un **DEC en techniques policières**.

Par la suite, le candidat doit suivre et réussir une formation de douze semaines à **l'École nationale de police du Québec**.

Salaire

Le salaire d'un constable spécial peut varier entre environ **43 000 \$ et 60 000 \$** annuellement.

L'interprète judiciaire

L'interprète joue un rôle important dans le système judiciaire : il ou elle permet à tous de faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Il ou elle doit :

- se préparer adéquatement, avant de se présenter en cour, en révisant le vocabulaire en lien avec la cause,
- écouter très attentivement ce qui est dit,
- exprimer fidèlement dans une autre langue ce qui vient d'être dit,
- traduire des documents écrits à la demande d'un avocat ou d'une avocate ou du ou de la juge.



Retour

NOTES À L'ENSEIGNANT

L'interprète judiciaire travaille principalement dans un tribunal. De temps à autre, il peut aussi accompagner un avocat ou un notaire pour intervenir dans une réunion ou une session de négociation, par exemple.

L'interprète judiciaire doit rester concentré tout au long de ses interventions. À l'occasion, on peut lui demander de traduire un vocabulaire technique ou très compliqué.

L'interprète écoute ce que la personne dit et le traduit à voix haute. Il doit le faire **de manière neutre, sans prendre parti**.

Le choix des mots est important : un bon interprète doit **être rigoureux**, capable de traduire **le plus fidèlement possible** ce qu'il entend... et de **rester concentré** pendant plusieurs heures. C'est aussi un grand communicateur.

Formation

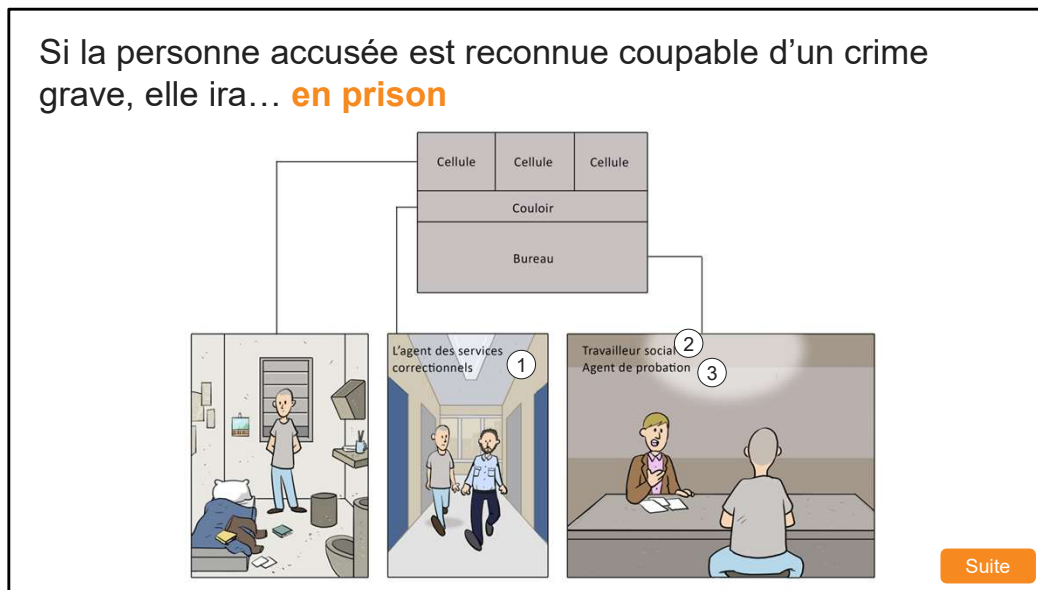
La pratique du métier d'interprète judiciaire n'exige **aucune formation**

particulière. Mais la majorité des interprètes ont étudié la traduction ou les langues. Une formation en droit n'est pas un prérequis, mais peut être un atout.

Plusieurs universités québécoises proposent un programme de **baccalauréat en traduction**.

Par contre, pour devenir **interprète judiciaire agréé**, il faut devenir membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (l'OTTIAQ). Mais il n'est pas nécessaire d'obtenir ce titre pour exercer le métier d'interprète judiciaire.

Pour exercer leur métier, les interprètes judiciaires ont intérêt à s'inscrire auprès du **Service d'interprétation et de traduction judiciaires**. Chaque candidat doit passer un examen pour faire partie de cette banque d'interprètes.



NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur un chiffre pour vous rendre directement à la diapositive présentant le métier illustré. Quand vous avez terminé de voir chaque métier, cliquez sur le bouton « Suite ».

L'accusé reconnu coupable d'un crime grave ira dans un **centre de détention**, c'est-à-dire un pénitencier ou une prison.

Les pénitenciers sont gérés par le gouvernement fédéral. Ce sont des centres de détention pour les personnes dont la peine est de plus de deux ans.

Les prisons sont gérées par le gouvernement provincial. Elles accueillent les détenus dont la peine est inférieure à deux ans, ou qui sont en attente de leur procès.



L'agent des services correctionnels,
l'agent des services correctionnels

Il ou elle doit surveiller les personnes détenues et maintenir l'ordre, mais son rôle ne s'arrête pas là. Il ou elle doit :

- maintenir l'ordre et monter la garde dans le lieu de détention,
- assurer le respect des règles en intervenant verbalement ou physiquement lorsque la situation le demande,
- escorter les personnes détenues à l'hôpital ou à la cour,
- évaluer le dossier des personnes détenues, et participer au plan d'intervention en vue de leur réinsertion sociale.

[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

À noter : le titre exact de cet emploi change selon que la prison dans laquelle la personne travaille est une prison provinciale ou fédérale : agent correctionnel au fédéral et agent des services correctionnels au provincial.

La prison est un **environnement difficile**. Pour y travailler, il faut avoir de **bonnes capacités d'adaptation**.

Un peu psychologue, ambulancier et parfois pompier, il sait réagir à des situations parfois très délicates ou tendues.

L'agent des services correctionnels patrouille dans les différents secteurs de la prison. Il est parfois appelé à effectuer des fouilles. Il peut intervenir physiquement et procéder à des arrestations. Cependant, **la communication** est son principal outil.

Formation

Le candidat doit détenir :

- un diplôme d'études secondaires,
- un certificat de secourisme général et de réanimation cardiorespiratoire,
- un permis de conduire de classe 4A (véhicule d'urgence).

Le processus de sélection comporte des examens écrits, une entrevue et une prise d'empreintes digitales. Le candidat doit aussi remplir un formulaire médical et un formulaire de vérification de sécurité.

Conditions et milieu de travail

L'agent des services correctionnels est un employé du gouvernement fédéral ou provincial. Il travaille généralement dans un centre de détention.

L'agent travaille **parfois à l'extérieur du centre de détention**, entre autres lorsqu'il escorte le détenu à la cour ou à l'hôpital.

Le travailleur social, la travailleuse sociale

Il ou elle aide les personnes qui le consultent à y voir clair dans leurs problèmes sociaux et personnels et à trouver des solutions. Son travail consiste surtout à :

- rencontrer des personnes seules ou en groupe, pour évaluer leur situation et définir les services dont elles ont besoin,
- les conseiller et leur permettre d'acquérir les aptitudes qui pourraient leur permettre de régler leurs problèmes,
- construire des programmes d'aide pour les personnes,
- fournir des services de médiation familiale.



Retour

NOTES À L'ENSEIGNANT

Dans les milieux carcéraux, **le travailleur social et l'agent de probation sont souvent une seule et même personne**, même si la formation à suivre est différente.

Formation

Pour pouvoir exercer la profession de travailleur social, il faut **obtenir un baccalauréat ou une maîtrise en travail social ou en service social**.

Plusieurs universités proposent ces formations au Québec.

Le titre de travailleur social est un titre réservé. Cela signifie que pour exercer cette profession, il faut être membre de [l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec \(OTSTCFQ\)](#).

Conditions et milieu de travail

Les travailleurs sociaux travaillent notamment dans les organismes communautaires, les établissements de santé, les centres d'hébergement, les

centres jeunesse, les prisons, les écoles et même... dans la rue.

Ils travaillent souvent **avec d'autres spécialistes** : des médecins, des enseignants, des avocats ou des psychologues, etc.

L'agent de probation, l'agent de probation



Il ou elle aide les détenus et détenues en liberté conditionnelle et les personnes en probation à réintégrer la vie société. Il ou elle doit :

- interviewer les personnes dont il ou elle s'occupe pour évaluer leurs besoins en vue de leur réinsertion sociale,
- établir un plan d'intervention pour les aider à se responsabiliser,
- veiller au respect des conditions de libération ou de probation,
- rédiger des rapports d'évaluation sur le comportement de ces personnes.

Retour

NOTES À L'ENSEIGNANT

L'agent de probation aide les détenus en liberté conditionnelle et les personnes en probation à réintégrer la vie en société. **À noter qu'au fédéral, cette personne se nomme « agent de libération conditionnelle ».**

Pour bien comprendre les besoins et la situation de la personne, il la reçoit pour l'évaluer, la questionner et la conseiller. Il l'aide à se responsabiliser : se trouver un emploi ou un logement, surmonter des problèmes de dépendance, etc.

L'agent ne doit **pas perdre de vue ces personnes** mises en liberté. Il est régulièrement en contact avec elles. Il s'assure qu'elles respectent leurs conditions de libération ou de probation imposées par le juge. Par exemple, il vérifie qu'elles vont rentrer à l'heure fixée ou suivre une thérapie.

Formation

Pour devenir agent de probation, il faut avoir obtenu **un baccalauréat** dans l'un de ces domaines : criminologie, psychologie, psychoéducation, droit,

travail social ou service social, orientation ou information scolaire ou professionnelle, sexologie, ou une autre discipline liée à ce métier.

Le candidat doit aussi **réussir un concours de recrutement**. Une fois qu'un poste d'agent lui est offert, il doit **suivre une formation donnée par les services correctionnels** du Québec.

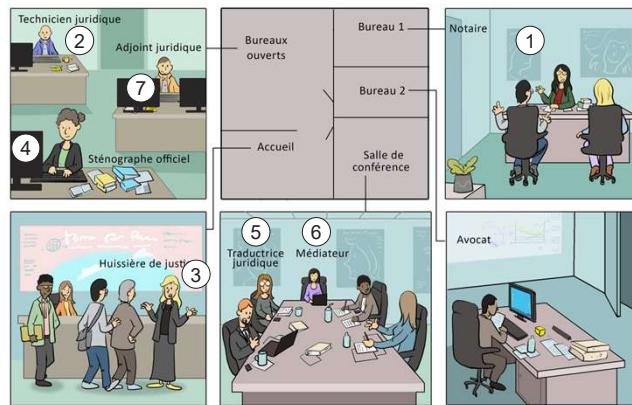
Conditions de travail et milieu de travail

L'**agent de probation** est un employé du gouvernement du Québec. L'**agent de libération conditionnelle** est un employé du gouvernement fédéral.

L'agent de probation travaille dans les centres de détention ou dans des bureaux situés par exemple dans les palais de justice. Il collabore avec des agents des services correctionnels, des travailleurs sociaux et d'autres intervenants.

Tous ces gens ne vont pas toujours travailler au palais de justice, certains et certaines travaillent dans... **un bureau!**

Le travail au bureau



Suite

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur un chiffre pour vous rendre directement à la diapositive présentant le métier illustré. Quand vous avez terminé de voir chaque métier, cliquez sur le bouton « Suite ».

Le notaire, la notaire

Il ou elle accompagne ses clients et clientes dans différents moments de leur vie (achat d'une propriété, mariage, décès, démarrage d'une entreprise, etc.). Il ou elle doit :

- donner des conseils juridiques afin d'éviter des problèmes juridiques,
- rédiger des documents conformes à la loi,
- assurer la sécurité juridique et financière des transactions,
- représenter ses clients et clientes devant les tribunaux lorsqu'il n'y a pas de contestation entre les personnes impliquées.



Retour

NOTES À L'ENSEIGNANT

« Mieux vaut prévenir que poursuivre. » Voilà qui pourrait être le dicton des notaires! Les notaires agissent souvent en amont afin d'éviter qu'un litige ou un problème juridique n'apparaisse.

Le notaire doit prévoir tous les scénarios possibles dans de telles circonstances :

- Contrat de mariage
- Contrat de vie commune
- Testament

Principales tâches

Il **donne des conseils juridiques** afin d'éviter ou de résoudre des problèmes juridiques. Il agit parfois comme médiateur après l'apparition d'un conflit.

- Par exemple : le contrat de mariage permet de prévoir ce qui va se passer en cas de divorce.

Il **rédige des documents conformes à la loi**, après avoir fait des recherches

et vérifications juridiques. Les documents rédigés par les notaires sont des « actes authentiques », ils sont très difficiles à contredire.

- Par exemple : s'il rédige un testament, il sera très difficile de prétendre que ce n'est pas ce que voulait la personne décédée.

Il **assure la sécurité juridique et financière des transactions** (dans le cas de ventes de maisons, de remboursements de prêts hypothécaires, de transferts d'entreprises, etc.).

- Par exemple : lorsque vous achetez une maison, le notaire s'assure que la maison appartient bien au vendeur et qu'il n'y a pas déjà une hypothèque sur la maison.

Il **représente** parfois ses clients devant les tribunaux.

- Par exemple : le notaire peut demander à un juge qu'il prenne des mesures d'urgence pour protéger une personne vulnérable.

Le technicien juridique, la technicienne juridique



Ses tâches sont différentes selon le type d'emploi qu'il ou elle occupe. Il ou elle doit souvent :

- rédiger des brouillons de documents juridiques qu'un avocat ou une avocate finalisera ensuite,
- faire des recherches dans les lois, les jugements, les livres de droit et les registres, pour trouver des arguments destinés à convaincre un.e juge, par exemple,
- accomplir des tâches d'adjoint juridique, surtout lorsqu'il ou elle travaille dans un petit cabinet.

[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Formation

Pour devenir technicien juridique, il faut généralement obtenir **un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques juridiques**.

Certains employeurs n'exigent pas ce diplôme et forment eux-mêmes leurs techniciens juridiques.

Principales tâches

Le travail du technicien varie en fonction de son lieu de travail. Son principal mandat est d'assister l'avocat dans ses tâches.

Par exemple, le technicien ou la technicienne juridique peut rédiger des brouillons de documents juridiques ou faire des recherches sur des lois, des jugements ou des registres. En petit cabinet, il est aussi possible qu'il ou elle accomplisse des tâches de secrétariat juridique (répondre au téléphone, gérer le calendrier, etc.).

Conditions et milieu de travail

Le technicien juridique travaille dans une grande variété d'endroits. Il peut être employé dans un bureau d'avocats ou de notaires, un service de recherche juridique, une administration municipale ou gouvernementale, une grande entreprise, etc.

L'huissier de justice, l'huissière de justice

Il ou elle accomplit parfois des missions pénibles, comme expulser des locataires qui n'ont pas payé leur loyer. Mais ses tâches ne se résument pas à ça, il ou elle doit notamment :

- remettre directement des documents juridiques à des personnes,
- exécuter des décisions de justice,
- émettre un constat officiel pour certaines situations. Par exemple, qu'un appartement est en mauvais état,
- récupérer de l'argent qui est dû ou se faire remettre volontairement un bien.



[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Les huissiers de justice ont parfois mauvaise réputation.

C'est parce qu'ils sont amenés à **agir dans des situations difficiles** et à **accomplir des missions impopulaires** (saisir un bien, expulser un locataire ou encore annoncer à une personne qu'on la poursuit).

Mais ces tâches ne doivent pas masquer **le rôle d'intermédiaire et de négociateur** que remplit l'huissier de justice. Il passe une partie de son temps à **trouver des solutions**, dans des circonstances souvent difficiles (faillite, divorce, chômage, etc.).

Formation

L'huissier de justice doit détenir un **diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques juridiques** ou un **diplôme de premier cycle universitaire en droit**.

Pour exercer, il doit **obtenir un permis** de la Chambre des huissiers de justice

du Québec, qui est l'ordre professionnel exclusif des huissiers de justice.

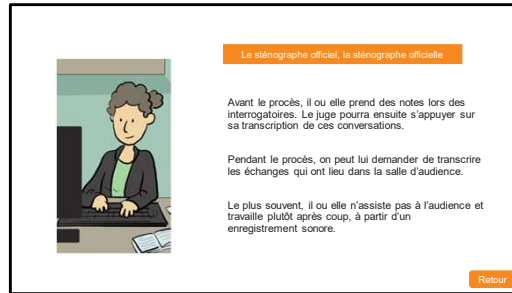
Pour obtenir ce permis, il doit :

- suivre une formation professionnelle de cinq semaines,
- effectuer un stage supervisé de six mois,
- réussir un examen professionnel.

Par la suite, l'huissier de justice doit suivre **une formation continue de 12 heures pour chaque période de 2 ans**. Cela lui permet de suivre l'évolution de sa profession et de maintenir et développer ses compétences.

Conditions de travail et milieu de travail

L'huissier de justice travaille **en bureau**, parfois seul ou au sein d'une équipe. Il se déplace beaucoup **en automobile**. Il peut être amené à travailler **tôt le matin ou tard le soir** et parfois même **les fins de semaine**.



NOTES À L'ENSEIGNANT

Les sténographes officiels jouent un rôle essentiel dans le système judiciaire.

Les transcriptions ont **une importance capitale** si le dossier va en appel, car les juges prennent leurs décisions après avoir étudié ces documents.

Particularité du travail du sténographe officiel : il peut procéder de deux façons pour enregistrer l'information. Soit il tape très rapidement sur un étrange clavier qui utilise **un langage phonétique**, soit il répète tout ce qu'il entend dans un masque enregistreur, le « sténomasque ».

Formation

Pour avoir le droit d'exercer comme sténographe, il faut :

obtenir une attestation d'études collégiales en sténographie judiciaire. Cette formation est donnée par l'École de sténographie judiciaire du Québec. Les cours durent deux ans. On y apprend le langage sténographique, les techniques de sténographie et le vocabulaire juridique.

Réussir l'examen du Comité sur la sténographie. C'est un test exigeant : il faut obtenir une note de 90 % en orthographe et grammaire, et de 80 % en technique de sténographie.

Conditions et milieu de travail

Le sténographe officiel n'est pas un employé du tribunal. Il est **travailleur autonome**, parfois dans un bureau de sténographes. Il passe donc une bonne partie de son temps dans les procès et les interrogatoires, mais c'est chez lui ou dans son bureau qu'il retranscrit ses notes.

Le gouvernement fixe les montants d'argent qu'un sténographe peut facturer (les honoraires) :

- 85 \$ de l'heure pour prendre les témoignages, et
- de 4 \$ à 11 \$ par page, en fonction du témoin et du délai qu'on lui donne pour retranscrire ses notes.

Par contre, pour des dossiers spécifiques, le sténographe peut s'entendre avec ses clients sur sa rémunération.

Il ou elle excelle en communications. Spécialisé.e en droit, il ou elle s'assure de toujours tenir compte de la dimension juridique des textes qu'il ou elle traduit. Il doit:

- analyser des textes pour en comprendre le sens,
- effectuer des recherches,
- traduire fidèlement à l'écrit des textes d'une langue vers une autre, en conservant leur sens juridique,
- réviser des traductions effectuées par d'autres traducteurs,
- corriger des textes pour en assurer la qualité linguistique.



[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Le rôle du traducteur juridique est essentiel, tout particulièrement dans un pays où se côtoient deux langues officielles!

Concrètement, le traducteur juridique **traduit dans une autre langue des textes qui ont rapport au droit**, par exemple des contrats, des lois et des jugements. Comme il a de grandes connaissances linguistiques, **il peut aussi être impliqué dans la rédaction, la révision et la correction** de textes.

Formation

Il n'y a pas qu'une seule façon de devenir traducteur juridique. Cependant, la majorité de ces professionnels suivent l'un des **deux cheminements** suivants :

- Certains font **d'abord des études en traduction** ou en langues, généralement à l'université. Ils complètent ensuite leur formation par une spécialisation en droit.
- D'autres suivent le chemin inverse. Ils font **d'abord des études en**

droit pour se former ensuite en traduction. Il arrive qu'un juriste développe des compétences en langues dans le cadre de son travail juridique, puis se spécialise en traduction juridique.

Des programmes de baccalauréat en traduction et de baccalauréat en droit sont proposés dans plusieurs universités québécoises.

Conditions de travail et milieu de travail

Le traducteur juridique est amené à travailler dans **plusieurs milieux**. Il peut être engagé par un gouvernement, une entreprise ou un organisme, un cabinet d'avocats ou un bureau de traduction. De plus, il peut travailler à son propre compte, comme travailleur autonome.

Le médiateur, la médiatrice



Lors d'un conflit entre deux personnes, celles-ci peuvent choisir qui elles veulent pour jouer le rôle de médiateur. Il ou elle doit :

- être neutre et impartial,
- être à l'écoute des deux parties,
- proposer des pistes de solution, sans jamais imposer quoi que ce soit aux parties.

[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Le **rôle du médiateur** est de plus en plus important dans notre système de justice. Il fait partie des solutions de « règlement alternatif des conflits » ainsi que des solutions de « justice participative ». D'une manière générale, la « justice participative » est une conception de la justice qui se distingue de l'approche traditionnelle, notamment pour les raisons suivantes :

- Elle situe les personnes en conflit au cœur de la recherche de solutions,
- elle propose d'élargir l'enjeu au-delà de ses implications juridiques pour prendre en considération ses aspects humains, économiques et sociaux (on parle alors d'un « conflit » plutôt que d'un « litige »),
- elle cherche à favoriser un sentiment de justice et d'équité.

Formation

- Il s'agit d'une personne qui est choisie par les parties.
- Sauf exception, toute personne qui a la confiance des parties peut agir à titre de médiateur.
- Cette personne doit être impartiale, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas

favoriser une partie plus que l'autre.

- Elle doit être neutre, c'est-à-dire que ses convictions personnelles ne doivent pas influencer la médiation.

L'adjoint juridique, l'adjointe juridique

Il ou elle assiste l'avocat, le notaire ou l'huissier de justice dans ses fonctions. Il ou elle gère plusieurs dossiers en même temps, tout en gardant un œil sur les délais. Il ou elle doit notamment :

- effectuer des tâches de secrétariat,
- préparer et mettre en page des documents juridiques,
- gérer les dossiers, en tenant compte des délais,
- percevoir les sommes facturées aux clients et clientes.



[Retour](#)

NOTES À L'ENSEIGNANT

Formation

On devient adjoint juridique après avoir obtenu une **attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en secrétariat juridique**. Ce programme est d'une durée de 450 heures, en anglais ou en français.

Pour être admis dans ce programme, il faut d'abord obtenir un **diplôme d'études professionnelles en secrétariat (DEP)** ou avoir une **expérience de travail équivalente**.

Conditions et milieu de travail

L'adjoint juridique travaille notamment dans :

- Un cabinet d'avocats, une étude de notaires ou un bureau d'huissiers de justice.
- Un service gouvernemental.
- Une administration municipale.
- Une entreprise.

Les conditions de travail varient énormément au sein de la profession. Au sommet de l'échelle salariale dans la fonction publique, un adjoint juridique touchera habituellement environ 45 000 \$. Dans un grand cabinet d'avocats, un adjoint ou une adjointe d'expérience pourra gagner plus de 60 000 \$ par année.

Quiz : Qui suis-je?

POINTAGE	
Si l'équipe trouve avec...	Elle obtient...
1 indice	4 points
2 indices	3 points
3 indices	2 points
4 indices	1 point

NOTES À L'ENSEIGNANT

- Divisez votre groupe en deux à quatre équipes. La feuille de pointage fournie dans le guide de l'enseignant vous permet de noter les points de quatre équipes au maximum. Il peut être amusant d'encourager les élèves à choisir un nom d'équipe en lien avec le domaine juridique ou légal.
- Expliquez aux élèves qu'ils doivent deviner les métiers à l'aide d'indices.
- À votre discrétion, déterminez un moyen d'accorder la parole et d'attribuer les points (par exemple : la première équipe à lever la main, chaque équipe en alternance, etc.).
- À chaque ronde de jeu, demandez aux élèves de deviner le métier. S'ils n'y arrivent pas, ajoutez un indice.
- Les indices sont de plus en plus faciles. Moins une équipe utilise d'indices, plus elle gagne des points!

Pointage

- L'équipe gagne **4 points** si elle trouve la réponse avec **1 indice**.
- L'équipe gagne **3 points** si elle trouve la réponse avec **2 indices**.
- L'équipe gagne **2 points** si elle trouve la réponse avec **3 indices**.
- L'équipe gagne **1 point** si elle trouve la réponse avec **4 indices**.

Qui suis-je?

Pour pouvoir pratiquer ma profession, je dois avoir un baccalauréat en droit et une maîtrise. Je dois également être membre de mon ordre professionnel.

Je conseille mes clients à différents moments-clés de leur vie. Par exemple, on me consulte lorsqu'on se marie, lorsqu'on achète une maison ou lorsqu'un être cher décède.

Je peux célébrer des mariages. On me demande souvent de préparer des « actes notariés » comme des testaments ou des hypothèques.

Je suis ... I - A - O - T - R - E - N

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Notaire.

Qui suis-je?

Je travaille étroitement avec l'avocat, le notaire ou le huissier de justice.

Mon travail est essentiel au fonctionnement d'un cabinet d'avocats ou d'une étude de notaires.

Mes tâches sont variées. On me demande de répondre au téléphone, de préparer et de mettre en page les documents juridiques et de gérer les dossiers.

Je suis ...**D - A - O - I - N - J - T I - Q - R - J - I - D - U - U - E**

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Adjoint juridique.

Qui suis-je?

Je suis littéralement au centre de l'action durant un procès.

Je porte une toge noire mais je ne suis pas nécessairement avocat.

Je passe la majorité de mon temps dans la salle d'audience, où je suis assis devant le juge. C'est moi qui prononce cette phrase : « Faites-vous serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité? »

Je suis ..F - R - E - F - E - G - I - R A - D - I - E - U - C - N - I - R - E

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Greffier-audiencier.

Qui suis-je?

La majorité de mes confrères travaillent en pratique privée. D'autres travaillent dans le secteur public ou parapublic ou encore en entreprise privée ou dans des organismes communautaires.

Je suis membre du Barreau du Québec.

Je représente mes clients devant les tribunaux. J'agis également comme conseiller juridique afin d'aider mes clients à comprendre leurs droits et leurs obligations.

Je suis ... **A - C - V - O - A - T**

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Avocat.

Qui suis-je?

J'aide à faciliter la communication et la coopération entre les personnes en conflit.

Je dois être impartial en plus d'avoir une bonne écoute et de bien savoir communiquer.

Pour être accrédité, je dois avoir reçu une formation reconnue par le ministère de la Justice.

Je suis ... É - M - D - A - T - U - I - R - E

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Médiateur.

Qui suis-je?

Je travaille avec des personnes qui ont été condamnées pour des crimes.

J'aide des individus à réintégrer la vie en société après leur détention.

Je veille à ce que ces individus respectent les conditions de leur libération de prison.

Je suis ... A - N - E - G - T D - E P - I - R - O - A - O - T - B - N

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Agent de probation.

Qui suis-je?

Je dois posséder de bonnes capacités de rédaction et accorder une attention particulière aux détails.

Je suis à l'avocat ce que l'infirmier est au médecin.

Après avoir fait des recherches juridiques, je peux donner mon avis sur des dossiers à mon patron, mais pas à des clients.

Je suis ... **T-I-N-C-H-E-I-E-C-N J-U-U-Q-I-D-R-I-E**

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Technicien juridique.

Qui suis-je?

Pour pratiquer mon métier, je dois avoir au moins 18 ans au moment des élections.

J'écoute les demandes et les besoins des gens dans ma circonscription avant de les représenter à l'Assemblée nationale.

Mon métier requiert une bonne écoute, de la rigueur et une bonne collaboration.

Je suis ... **P - É - U - D - É - T**

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Député.

Qui suis-je?

Je travaille directement avec les gens. Je dois savoir écouter et communiquer, pour comprendre leurs problèmes.

Je travaille avec d'autres professionnels du milieu de la santé, de l'éducation et du droit afin de mieux aider les gens qui me consultent.

J'aide les gens à trouver des solutions efficaces et durables à leurs problèmes sociaux. Je suis souvent confronté à des situations difficiles.

Je suis ... **T - E - U - L - V - A - L - I - A - R - R S - I - A - O - C - L**

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Travailleur social.

Qui suis-je?

Je travaille dans un bureau, parfois seul ou au sein d'une équipe. Je me déplace souvent partout dans la ville. Je travaille parfois très tôt le matin ou très tard le soir et parfois même les fins de semaine.

Je livre des documents juridiques à des gens.

Je suis chargé de faire « exécuter » des jugements. Je m'assure que la décision du tribunal est respectée et prends les mesures nécessaires si ce n'est pas le cas.

Je suis ... **H - E - I - U - S - I - S - R E - D J - I - U - C - S - T - E**

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Huissier de justice.

Qui suis-je?

Je travaille dans les palais de justice et les édifices gouvernementaux.

Je participe à des activités de prévention, de contrôle, de surveillance, d'escorte, de garde et d'enquête.

Mon métier requiert un bon sens de l'observation, de la rigueur et une bonne forme physique.

Je suis ... **S - C - N - T - O - L - E - A - B L - S - É - A - P - C - I**

NOTES À L'ENSEIGNANT

Cliquez sur la diapositive pour faire apparaître un nouvel indice.

Réponse : Constable spécial.



L'équipe gagnante est.....



NOTES À L'ENSEIGNANT

Vous pouvez commander gratuitement nos dépliants Métiers de la loi. Nous l'expédierons sans aucun frais jusqu'à votre établissement scolaire. Il suffit de remplir le formulaire suivant : educaloi.qc.ca/commande-de-produits (sélectionner Promo – Métiers de la loi dans la section Dépliants et guide généraux.)